



Allauch, le 10 septembre 2026

Appel à Candidature

FOURNITURE, INSTALLATION ET TIR DU

FEU D'ARTIFICE

SAMEDI 28 NOVEMBRE 2026

SUR LA COMMUNE D'ALLAUCH

La Commune d'Allauch organise une consultation ayant pour objet : **FOURNITURE, INSTALLATION ET TIR DU FEU D'ARTIFICE en PYROMELODIE DU 28 NOVEMBRE 2026 SUR LA COMMUNE D'ALLAUCH**

Règlement de la consultation et cahier des charges

1. Objet de l'appel à candidature

La Ville d'Allauch souhaite organiser un spectacle pyrotechnique dans le cadre du lancement des illuminations.

À ce titre, la Ville lance un appel à candidature auprès de professionnels spécialisés dans la conception et la réalisation de spectacles pyrotechniques afin de sélectionner une entreprise en mesure de proposer un spectacle répondant aux attentes artistiques, techniques et réglementaires de la collectivité.

A. Caractéristiques de la prestation

La prestation comprendra notamment :

- La conception artistique du spectacle ;
- La fourniture de l'ensemble des produits et matériels pyrotechniques nécessaires ;
- Le transport du matériel ;
- L'installation et la mise en place du dispositif pyrotechnique ;

- La sécurisation et le balisage de la zone de tir ;
- La présence du personnel qualifié nécessaire au montage, au tir et au démontage ;
- La réalisation du spectacle ;
- Le démontage et l'évacuation de l'ensemble des installations et déchets liés à la prestation ;

Le spectacle devra être conçu afin de garantir une qualité artistique adaptée à un événement municipal, tout en respectant strictement les règles de sécurité et la réglementation en vigueur.

B. Date et lieu du Feu

Date prévue : 28 Novembre 2026

Horaire prévu du spectacle : à partir de 18h – Horaire précis à fixer ultérieurement. –
Coucher du soleil vers 17h04

Durée souhaitée : 14 minutes

Lieu : Cours du 11 novembre (public) –

Boulodrome de la Boule de Craie Chemin de Garlaban 13190 Allauch (Zone de tir)

2. Conditions de la consultation

A. Délais de consultation

Les candidats transmettent leur offre avant le lundi 5 octobre 2026 à 8h30

B. Solution d'envoi des offres

Les candidats transmettent leur offre :

- 1) soit par Mail à culture@allauch.com - Il seront accusés comme reçus par retour de mail.

Nota Bene : les dossiers numériques devront passer par une interface pour pouvoir être reçus car notre messagerie est sécurisée et ne supporterait pas de trop lourds fichiers.

- 2) soit par voie postale, par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse suivante : MAIRIE D'ALLAUCH

SERVICE DES MARCHES PUBLICS - Feu artificiel

Place du Dr Cheillon

BP 27

13718 ALLAUCH Cedex

Nota Bene: Les dossiers papier devront être accompagnés d'un support CD ou clé USB pour la musique

- 3) soit remise en main propre contre récépissé.

La remise en main propre contre récépissé se fera auprès du service des marchés publics situé à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi (sauf jours fériés) aux horaires suivants : 8h30-12h30 / 14h00-17h00

C. Modalités et critères d'évaluation

Les offres reçues seront analysées à partir des critères suivants :

CRITERE 1 - VALEUR TECHNIQUE DE LA PRESTATION –	40 points
Sous-critère 01 - Qualité des moyens humains mis à disposition Nombre de personnes sur site avec leurs diplômes, expérience et qualifications	10
Sous-critère 02 - Qualité technique du feu d'artifice : Qualité des produits, brillance, nouveauté des fusées, rythme et enchainements. Nombre de bombes, leur calibre, et leur provenance (Europe Asie, etc.) ainsi que le détail des séquences (déroulé compréhensible). La quantité totale de matière active devra être notifiée en kg.	10
Sous-critère 03 - visibilité (hauteur de tir) intensité (nombre de tirs/min) Hauteur et calibre des tirs, densité du feu. Pourcentage des calibres les plus hauts dans le total des tirs, etc Fournir la liste des calibres des fusées - hauteur maximum 75M hauteur et calibres souhaités entre 50 et 75.	20
CRITERE 2 – QUALITE DE LA PREVENTION RISQUES DE LA PRESTATION –	15 points
Sous-critère 01 - Méthodologie mise en place par le candidat par rapport aux contraintes du lieu de tir (proximité forêt et végétation sèche, et proximité des habitations). Respect des distances de sécurité par rapport au public, mesures de protection de la population (qualité de l'étude de gestion des risques)	7
Sous-critère 02 - Expérience de sites sensibles équivalents (lister) + déroulé de l'installation et points sécurité	8
CRITERE 3 – VALEUR ARTISTIQUE –	15 points
Sous-critère 01 – Choix de la Musique- Harmonie entre les artifices et la bande sonore, Playlist Rock attendue avec magie de Noël, correspondant à un public familial, sans connotation politique, injurieuse vulgaire ou polémique -. Seront apprécié le choix des titres et le rythme.	7
Sous-critère 02 – Composition du Tir Originalité en termes de projectiles et d'effets visuels, qualité des enchainements, détail des séquences, scénographie, rythme, diversité des effets, cohérence musicale. La présentation d'une vidéo du projet est un plus.	8
CRITERE 4 – VALEUR ENVIRONNEMENTALE –	10 points
Méthodologie de traitement des déchets, fumées, matériaux, transport, produits à faible impact, composition et biodégradabilité des enveloppes,...	
CRITERE 5 – PRIX DE LA PRESTATION –	20 points
Apprécié à partir du prix global de la prestation, et note calculée à partir de la formule paramétrique suivante : Note du candidat = $\frac{\text{prix de l'offre la moins disante} * 20}{\text{Prix proposé par le candidat}}$	

3. Liste des Documents à Fournir par les candidats :

Les candidats fourniront au titre de la candidature les documents suivants :

- Une **présentation de la structure** comprenant notamment : Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, Adresses postales, adresse électronique, numéros de téléphone, numéro SIRET et précision de la forme juridique de l'entité signataire du contrat si retenue (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.)
- Une **lettre adressée à M. le Maire** pour lui présenter votre motivation.
- Une **attestation d'assurance professionnelle** : responsabilité civile en cours de validité précisant le montant et la date d'expiration des garanties
- Le **certificat de qualification** au tir d'artifices délivré par la Préfecture du personnel qui sera sur place
- Les **modalités de report en cas d'annulation** (En cas de mauvaises prévisions météorologiques, (vent, pluie...), ne permettant pas l'exécution du tir pour des raisons de sécurité ou autres, le prestataire sera avisé à J-1 au plus tard par mail, du report de la prestation. Un report l'année suivante sera privilégié à une annulation. Si le feu est monté et que les équipes ne sont pas déplacées, il est demandé de chiffrer le report du tir à l'identique à N+1. **La gratuité sera un plus**)

Les candidats fourniront au titre de l'offre les documents suivants pour faciliter l'évaluation :

Critère 1 Sous critère 01 Une note méthodologique devra présenter les moyens matériels et humains mis en œuvre pour réaliser cette mission.

- Le certificat de qualification F4-T2 (Niveau 1 ou Niveau 2) du responsable de la mise en œuvre, délivré par un organisme agréé.
- L'agrément préfectoral de sécurité en cours de validité pour chaque artificier habilité.
- La liste nominative complète des personnels placés sous l'autorité du chef de tir.

Critère 1 Sous critère 02 Quantité, pays d'origine et nombre de fusées par séquence seront détaillés. Le poids total sera indiqué

Critère 1 Sous critère 03 Artifice de catégorie C3 et C4. **Merci de détailler en pourcentage les calibres proposés** dans les catégories suivantes :

- Catégorie 1 : + ou = à 20
- Catégorie 2 : + de 20 jusqu' à 50
- Catégorie 3 : + de 50 jusqu'à 75

Ce calcul nous permettra de juger de la hauteur moyenne du feu et par voie de conséquence d'apprécier l'étendue de sa visibilité sur l'ensemble de la commune.

Critère 2 – Sous critère 01 L'étude de sécurité + un plan de tir

- La liste des artifices utilisés avec distance de sécurité, n° d'agrément, et composition des enveloppes
- Présentation virtuelle (sur support clé USB, DVD...) des différents effets pyrotechniques proposés, des thématiques possibles et des bandes sons associées avec éventuellement possibilités de personnalisation.

Critère 2 - Sous critère 02 : Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années des feux de durée comparable en précisant les risques (proximité forêt, habitation etc.)

Critère 3 - Sous-critère 01 Choix de la musique proposée et rythme de la bande son. Le spectacle pyrotechnique sera en musique. La liste des morceaux utilisés pour le spectacle 2026 sera remise à l'organisateur, avant de faire le montage définitif, pour être approuvée. Le feu devra être synchronisé. L'équipement de diffusion du son, et le sonorisateur, sont à la charge et sous la responsabilité de l'artificier (ligne détaillée dans le devis).

Un lieu de discours sera défini conjointement par le prestataire et la mairie en fonction du type de sonorisation mis en place pour le feu.

Critère 3 - Sous-critère 02 Le descriptif détaillé du spectacle : photos et descriptif des artifices utilisés, script par tableau, avec références musicales. Une vidéo sera un plus.

Critère 4 : Les moyens mis en œuvre pour la protection de l'environnement (biodégradabilité des artifices et moyens de nettoyage minutieux du site)

Critère 5 : Un devis comportant le montant de la prestation en HT et TTC faisant apparaître le détail décomposé des prix. Le prix de votre prestation devra comprendre :

- La fourniture des produits pyrotechniques CE en transport ADR
- La prestation de tir par des artificiers qualifiés
- Le transport aller/retour de matériel de tir
- La fourniture d'une sonorisation (fournir le descriptif) et de la bande son synchronisées
- L'aide aux démarches administratives (demande autorisations préfectorales, etc.),
- Les frais de personnels, de leur déplacement hébergement et restauration
- Les frais d'assurance de votre prestation

4. Informations et attribution

A. La configuration du pas de tir (proximité de la colline et d'habitations) ne permet pas des calibres de plus de 75.

Suite au dérèglement climatique, le cours du 11 Novembre, orné de platanes, a une moins bonne visibilité car fin novembre les arbres sont encore feuillus, c'est pourquoi nous attirons votre attention sur le fait que les calibres bas ne sont plus visible du public

B. Visite facultative du site possible sur rendez-vous auprès du Service de la Culture par téléphone au : 04.91.10.48.22

C. Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un **classement des offres**.

F. la ville d'Allauch prend en charge :

- La fourniture d'une arrivée électrique pour le son d'une puissance minimale de 40 KW
- La déclaration et le règlement des frais SACEM
- La mise à disposition de 3 containers à proximité du pas de tir

- Le barriérage du pas de tir
- La mise à disposition de personnel pour sécuriser les abords du lieu du tir et réguler la circulation
- La convention avec le SDISS pour la mise à disposition d'équipes de secours

G. Le prestataire s'engage à prendre en charge

- Gardiennage des aires de tir du début de la mise en place jusqu'à la fin du démontage ;
- Surveillance des matériaux, des installations et des fournitures et la présence ininterrompue d'un personnel dédié sont à la charge du prestataire du moment de son arrivée sur site jusqu'à son départ.
- Conditionnement et le transport du matériel nécessaire à l'exécution des prestations sont à la charge du titulaire et sont exécutés sous sa responsabilité ;
- Conditions de transport (ADR), et les conditions de stockage seront exposées dans le dossier de présentation.
- Livraison le jour du tir de la matière pyrotechnique ;

H - Plan d'implantation étudié en 2025, à titre informatif.

